

Divisions Expert/2, Coupe de France (à partir de la Finale de Comité)

Les CI (conventions inhabituelles) sont interdites.

Les CPF (conventions peu fréquentes) nécessitant une information préalable d'au moins 15 jours sont interdites.

Les CPF nécessitant uniquement une pré-alerte sont autorisées.

Divisions Expert/4, Interclubs D1 et D2

Les CI (conventions inhabituelles) sont autorisées. (voir 1)

Les CPF (conventions peu fréquentes) nécessitant une information préalable sont autorisées. (voir 1)

Les CPF nécessitant uniquement une pré-alerte sont autorisées.

Rédaction de la feuille de conventions

La feuille de conventions doit être dactylographiée.

Toutes les paires jouant des **CI** ou des **CPF** doivent apporter un soin particulier à la rédaction de leur feuille.

La présentation des feuilles devra faire ressortir l'essentiel. Les enchères **CI** et **CPF** devront être mises en évidence.

1 – La paire doit déposer le système complet (inférences et développements inclus) **au moins 15 jours** avant le début de l'épreuve auprès du Directeur des compétitions.